

## **Rencontre avec Audrey Pulvar le 13/06/2021**

**Présents pour les associations :** Antoine (Non au Pont d'Achères), Jean-Pierre (Bien vivre à Vernouillet), Martine (Bien vivre à l'Hautil), Marc-Noël (COPRA), Anthony (Rives de Seine Nature et Environnement)

**Présents pour les candidats :** Audrey Pulvar, Dieynaba Diop, Michèle Vitrac-Pouzolet, Eddie Aït et leurs collaborateurs

Sujets évoqués qui impactent notre environnement :

- autoroute A104,
- liaison RD30-RD190/pont d'Achères,
- requalification RD190,
- déviation RD154,
- classement de la forêt de l'Hautil,
- Port Seine Métropole,
- extension des carrières de Brueil en Vexin,
- projet de méthanisation Cometha,
- canal Seine-Europe,
- Grand-Paris avec les problèmes de sables et remblais,
- port de Triel,
- affaiblissement de l'ONF,
- urbanisation non raisonnée du territoire,
- ...

Pour l'ensemble de ces projets, la discussion a porté sur :

- le saucissonnage des démarches administratives,
- la non prise en compte des remarques des enquêtes publiques,
- la logique de dérogation aux règles de respect à l'environnement et à la biodiversité,
- leur logique obsolète, portée par les marchés de travaux publics plus que par les besoins des habitants,
- le danger qu'ils représentent dans les équilibres hydrauliques du territoire,
- l'artificialisation des sols,
- la suppression des corridors écologiques entre d'une part l'Hautil et la Seine et d'autre part la forêt de St Germain et la Seine,
- l'inadaptation des structures administratives (GPS&O, Département, Région, Etat, ...),
- l'incompétence écologique de certaines structures,
- ...

C'est une autre logique d'aménagement que les associations veulent porter.

La réponse d'Audrey Pulvar a été claire :

- Modification de la logique d'aménagement du territoire,
- Moratoire de tous les projets inutiles, réexamen avec les élus locaux et associations,
- Non au tout routier, priorité à l'amélioration de l'existant : ne plus créer d'aspirateurs à voitures,

- Création d'une « assemblée citoyenne du long terme » : 150 personnes tirées au sort, entourées d'un conseil scientifique et de garants. Cette assemblée aura à vérifier l'adéquation entre les politiques publiques et les intérêts du long terme. Le principe de non-régression écologique des projets devra être respecté. Cette assemblée délibérative s'appuiera sur le travail des associations.
- Gratuité des transports en commun : c'est un projet global qui concerne l'ensemble des mobilités : amélioration des dessertes, plan vélo, parkings relais, modernisation transports en commun, covoiturage, parcours piétons, navettes, espaces de co-working et télétravail. Le projet se développera progressivement sur la mandature et le financement ne devrait pas poser de problème compte-tenu de la richesse de la région et des enjeux du projet.
- Autres sujets : transformation agricole, banque de financement économique, création de zones naturelles, ...

Beaucoup de sujets abordés en une heure et demi.